

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de THOMERY	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 301					4	30	
SNCF Paris à Marseille					1	300	
SNCF Corbeil Essonnes à Montereau					1	300	

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAIACV102
en date du 19 MAI 1999
Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN

SAMOREAU

8

9

16

THOMERY

36

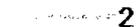
Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99DAIKV102
 en date du 19 MAI 1999

Le Préfet

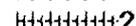
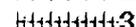
Signé : Cyril SCHOTT

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 

Lignes SNCF TGV RER

- 1 
- 2 
- 3 
- 4 

POUR AMPLIATION
 Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau



Dominique Ottave

38

39

ES

1/10